

Avis public

Régie de l'énergie

**DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ CONCERNANT LE PROJET DU DÉGLACEUR
AU POSTE DE LÉVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 73
DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(R-3522-2003)**

La Régie de l'énergie (la Régie) étudiera la demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative à la réalisation du projet du déglaceur au poste de Lévis.

La Régie demande aux intéressés de faire parvenir à son Secrétaire ainsi qu'au Transporteur leur demande d'intervention, au plus tard le 26 janvier 2004 à 12 h. Ces demandes doivent être faites conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux exigences formulées dans la décision D-2004-09 de la Régie concernant le présent avis.

La demande du Transporteur, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* de même que ses décisions peuvent être consultés sur son site Internet (<http://www.regie-energie.qc.ca>).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, soit par téléphone au (514) 873-2452 ou sans frais au 1-888-873-2452, soit par télécopieur au (514) 873-2070.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452
Télécopieur : (514) 873-2070
Courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Québec 